Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités du Grand Est

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Politique du Travail

Unité de Prévention et d'Appui au Contrôle

DÉCISION

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand-Est ;

VU l'arrêté n° 2023-76 du 1er septembre 2023 portant délégation de signature ;

VU le code du travail et notamment les articles L. 4644-1, R. 4644-2 à R. 4644-5, D. 4644-6 à D. 4644-11 ;

VU la demande présentée par la Société Formation Prévention des Risques Professionnels (FPRP), réceptionnée en date du 12 juillet 2024, visant à obtenir un enregistrement en tant qu'IPRP ;

CONSIDERANT que Monsieur Fabien MARGUERITE répond aux critères d'expérience professionnelle requis pour l'obtention de l'enregistrement de ladite société, en tant qu'IPRP ;

DECIDE

Article 1er : L'enregistrement de la société Formation Prévention des Risques Professionnels (FPRP) ayant siège 37 rue de la gare à 52100 SAINT EULIEN en tant qu'IPRP personne morale est accordé pour une durée de cinq ans, pour tout le territoire national, sous le numéro 36/2024 au bénéfice de Monsieur Fabien MARGUERITE qui aura exclusivement la charge d'assurer les prestations d'IPRP ;

Article 2 : En vertu de l'article D. 4644-9 du code du travail, l'enregistrement qui vous est octroyé par cette décision peut vous être retiré, si vous ne respectiez par les prescriptions légales relatives aux IPRP ou si vous n'étiez plus en mesure d'assurer votre mission

Strasbourg, le 25 juillet 2024

P/ la directrice régionale,
Le directeur régional adjoint,
Responsable du pôle travail,

Thomas KAPP

DREETS Grand Est
Tél : 03 88 75 86 86
www.grand-est.dreets.gouv.fr
6, rue Gustave-Adolphe Hirn – 67085 Strasbourg Cedex